



CENTRE DE VACCINATION A VALDAHON



Un centre de vaccination est ouvert à Valdahon, salle communale du Cercle (bâtiment du Presbytère à côté de l'Eglise).

Le centre est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h ainsi que le samedi de 8h à 12h.

Dans un premier temps, les personnes de plus de 75 ans sont concernées par la vaccination. Elles seront prévenues par leur médecin traitant ainsi que par l'Agence Régionale de Santé.

Pour prendre un rendez-vous

- Sur le site internet DOCTOLIB <https://www.doctolib.fr>
- ou par téléphone au centre d'appels départemental : 03.63.42.10.13



A ce jour, la prise de rendez-vous est saturée mais toutes les équipes sont mobilisées et mettent tout en œuvre pour satisfaire la demande.

ATTENTION : Le centre de vaccination fonctionne **UNIQUEMENT** sur rendez-vous. Il est inutile de se rendre sur place afin de ne pas encombrer le service.

Vous avez un problème de mobilité ?

Contactez le **07.87.58.55.78** pour utiliser le service de transport à la demande Libertad mis en place sur le territoire de la communauté de communes.



SOMMAIRE

Informations utiles	2
Les projets de la municipalité	2
Les échos du Conseil Municipal	5

ÉDITORIAL

Depuis quelques semaines, les centres de vaccinations ont ouvert sur l'ensemble du territoire national et avec eux l'espoir d'un retour progressif à la normale. Voilà près d'un an que nos vies sont rythmées par les annonces gouvernementales qui conditionnent nos libertés. Nous avons tous hâte d'en finir avec cette crise sanitaire et il semble bien que cela doive passer par une vaccination massive. Pour ce qui nous concerne, le centre de vaccination se trouve à Valdahon. Vous trouverez ci-contre toutes les informations utiles.

Comme partout ailleurs, la traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité n'a pas pu se tenir. Cette édition du flash est donc l'occasion de faire un bilan détaillé des projets communaux en cours et à venir. Outre les projets d'ores et déjà engagés lors de la précédente mandature, la nouvelle équipe a choisi d'aménager un lieu de rencontre intergénérationnel autour de la pratique sportive au stade. Le projet de création d'un lotissement dans le secteur « Derrière Chez Lilot » va pouvoir se concrétiser puisque la commune est désormais propriétaire des terrains concernés. Mais le projet phare du mandat sera incontestablement l'aménagement du centre bourg par la restructuration du bâtiment de mairie et par l'aménagement des espaces publics. Les enjeux sont importants pour l'image de notre village et c'est la raison pour laquelle nous avons choisi de lancer un concours d'architecture : trois équipes sélectionnées nous proposeront chacune un projet d'aménagement et il nous appartiendra d'en choisir un. Le moment venu, nous solliciterons votre avis afin que chacun puisse s'exprimer sur ce sujet.

Je vous donne rendez-vous fin mars/début avril pour cet exercice de démocratie participative.

Samuel GIRARDET

Informations utiles

1. Les horaires d'ouverture du secrétariat

Les horaires d'ouverture du secrétariat sont modifiés :

Lundi : de 9h à 1 h et 14h à 16h

Mardi : télétravail

Jeudi : de 9h à 12 h et 14h à 16h

Vendredi : de 9h à 16h

Permanence des élus le samedi de 10h à 12h

Vous pouvez prendre rendez-vous en envoyant un mail à l'adresse suivante : gonsans@wanadoo.fr ou par téléphone au 03.81.63.00.72.

2. Présence d'une stagiaire

Mlle Typhaine STEHLY réalisera des périodes de stage à la mairie dans le cadre de sa formation.

Du 1^{er} Mars au 14 Mars, du 22 Mars au 4 Avril et du 26 Avril au 9 Mai.

3. Le recensement est obligatoire



Pour chaque jeune Français de 16 ans, le recensement doit être effectué pour participer à la

journée défense et citoyenneté (JDC), passer des concours et examens d'État avant l'âge de 25 ans, être inscrit d'office sur les listes électorales dès 18 ans.

Où et quand se faire recenser : le jeune doit se faire recenser dans les trois mois qui suivent son 16^{ème} anniversaire à la mairie de son lieu de résidence. Si les délais sont dépassés, il peut régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Pièces à fournir : lors de son recensement, le jeune doit fournir :

- Une copie de la pièce d'identité
- Une copie du livret de famille
- Un justificatif de domicile

La mairie délivre une attestation de recensement que le jeune doit conserver. Elle est demandée jusqu'à ses 25 ans pour passer les concours et examens d'État. Il n'est pas délivré de duplicata.

Après le recensement : Compte tenu des mesures sanitaires liées à la COVID, les Journées Défense et Citoyenneté (JDC) s'effectuent en ligne depuis le 23 novembre 2020.

Vous devez créer votre compte, sur l'espace jeune de majdc.fr, 3 mois après votre recensement.

Ce site vous permettra d'accéder à toutes les informations relatives à la JDC et notamment à la possibilité de l'effectuer en ligne si vous remplissez les conditions pour être convoqué.

Les projets de la municipalité

1. Restructuration du bâtiment de mairie et aménagement des espaces publics environnants



Ce projet ne devait être engagé que dans un an ou deux, mais les élus ont souhaité accélérer le calendrier afin de participer au nécessaire effort de soutien de l'activité économique et bénéficier ainsi des différents plans de relance.

L'objectif du programme consiste à créer une place de village en valorisant l'identité du lieu et en offrant un cadre de vie attractif. Il s'agira de développer la création architecturale afin d'harmoniser un bâti disparate et de restructurer le bâtiment dans son ensemble. Une surface sera créée pour proposer un lieu de vie pour tous (café associatif, travail partagé, bibliothèque, tiers-lieux...).

Les performances énergétiques du bâtiment seront améliorées (choix du système de chauffage, isolation, photovoltaïque, chauffe-eau solaire...).

Trois équipes d'architectes ont été sélectionnées dans le cadre d'un concours d'architecture et devront proposer leurs projets pour le 22 mars

2021. Les projets retenus vous seront présentés et vous pourrez faire votre choix.

INFO DE DERNIERE MINUTE

Le projet de restructuration du bâtiment de mairie a été retenu pour bénéficier du dispositif de relance mis en place par la Région. Un parmi les 64 projets retenus sur 530 dossiers déposés pour toute la Région Bourgogne Franche-Comté ! Et le seul de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs.

2. Un site sportif au stade

Dans la continuité de la restructuration du bâtiment des vestiaires du stade, la commune a souhaité créer un aménagement sportif, véritable lieu de rencontre intergénérationnel de plein air accessible à tous.

Ce projet viendra compléter l'aménagement de l'aire de jeux existante pour les plus jeunes.

Les utilisateurs seront invités à pratiquer l'activité physique sur le parcours sportif/fitness et le terrain multisport.

Des espaces de pique-nique seront intégrés au projet.

Le parking sera également intégralement réaménagé.

Suite à un appel d'offres, les travaux de terrassement seront confiés à l'entreprise SARL KOLLY TP et les équipements seront fournis et installés par la société KOMPAN.

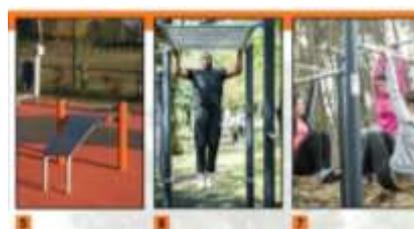
Les travaux seront réalisés au printemps 2021.

Cout estimatif du projet : 245 000 € TTC

Reste à charge pour la commune :

Environ 45 000 €

Détail des équipements prévus



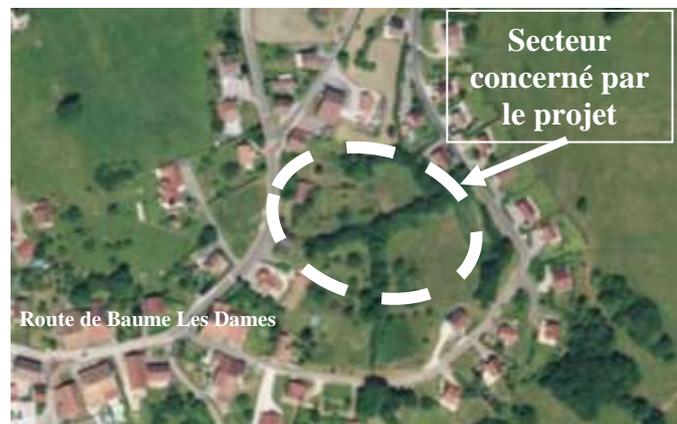
Le plan du site



3. Création d'un lotissement « Derrière Chez Lilot »

Depuis quelques semaines, la commune est propriétaire de l'ensemble des terrains nécessaires à la réalisation d'un projet d'aménagement sur une surface de 1,6 ha.

Une consultation sera lancée prochainement pour le choix d'une maîtrise d'œuvre



4. Encore quelques travaux à l'église

Seule la mise en place de mains courantes au niveau des marches d'accès à l'église et au cimetière doivent encore être réalisées ainsi que la restauration du portail à l'entrée du perron.

En accord avec la commune de Côtebrune, la haie de thuyas à l'arrière de l'église sera remplacée par un mur en pierre ce qui permettra de compléter la continuité périmétrique du mur d'enceinte du cimetière. Les travaux seront réalisés par l'entreprise d'insertion API25 qui a déjà restauré la fontaine et l'embranchement de l'église. Le parking adjacent sera abaissé et enherbé.

Cout du projet : Environ 470 000 € TTC

Reste à charge de la commune pour l'intégralité de la tranche de restauration de l'église : environ 120 000 € (l'essentiel sur le mandat précédent)

- Restauration du clocher ;
- Assainissement/drainage ;
- Allées du cimetière ;
- Réfection de l'embranchement d'accès au perron ;
- Mur d'enceinte et parking
- ...

Mur d'enceinte du cimetière au début du XIXème siècle



Aspect du mur lorsqu'il sera achevé



A noter que la tête de mur sera réalisée en pierres en forme demi-ronde (identique au mur existant).

5. La restructuration du bâtiment des vestiaires du stade

Largement retardés par le contexte sanitaire, les travaux sont désormais achevés.

Il ne reste plus qu'à équiper le bâtiment de matériels (tables, chaises, matériels de cuisine...). Suite aux deux effractions survenues durant les travaux, il a été décidé d'installer un dispositif de vidéosurveillance. Les travaux d'installation sont en voie d'achèvement.

Cout du projet : 476 300 € TTC

Reste à charge pour la commune
Environ 120 000 €

6. Le parcours pédagogique de randonnée patrimoniale

C'est la société PicBois, implantée dans l'Ain, qui réalisera les panneaux d'interprétation ainsi que la lunette d'orientation qui sera installée sur le Mont.

Un kiosque sera érigé au départ du parcours, sur le site sportif du stade. Les élus souhaitent une réalisation avec le bois issu de la forêt communale. Afin d'améliorer l'intégration

paysagère, un mur en pierre sera érigé avec des matériaux de récupération.

Les travaux seront achevés pour l'été.

Cout du projet : 48 000 € TTC

Reste à charge pour la commune

Environ 8 000 €



Projet de kiosque

Tracé du parcours et implantation des panneaux



Les échos du Conseil Municipal

1. Restructuration du bâtiment des vestiaires du stade

- Approbation d'un devis pour équiper les locaux en extincteurs.
Entreprise retenue : Général Sécurité
Montant HT : 921.75 €
- Dispositif de vidéosurveillance
Entreprise retenue : Général Sécurité
Montant HT : 4 615.00 €

2. Forêts

- Les travaux sylvicoles programmés pour l'année 2020 n'ont pas été réalisés et sont reportés sur 2021.
- Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2021 :
Le conseil municipal décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

- En vente publique, en futaie affouagère : 9AF – 43 AF
- En vente publique, façonnées à la mesure : 37-42
- En ventes groupées par contrats d'approvisionnement : 37-42
- Délivrance à la commune pour l'affouage : 9-43
- Ventes groupées :
Depuis l'été 2018, les scolytes entraînent une mortalité conséquente du peuplement des épicéas. L'État a mis en place une aide exceptionnelle à l'exploitation et à la commercialisation de ces bois. Le conseil municipal, signe une convention de partenariat avec l'ONF afin de bénéficier d'une aide pour l'exploitation et la commercialisation des bois scolytés.

- Vente de bois
Vente de 400 m³ d'épicéas (bois vert) issus des parcelles 22 et 31 (sentier Lutin Malin).
- Taxe d'affouage
27 affouagistes sont inscrits pour la campagne d'affouage 2020-2021 et la taxe d'affouage a été fixée à 80 €.

3. Syndicat Mixte à Vocation Scolaire

La commune de Magny Châtelard n'a pas souhaité accepter la dissolution du syndicat dans les conditions négociées lors du mandat précédent. En conséquence, seule la communauté de communes du Doubs Baumois et la commune d'Étalans ont été autorisées à quitter le syndicat.

Celui-ci est pérennisé entre les communes de Gonsans et Magny-Chatelard.

Une convention de gestion a été signée avec la communauté de communes du Doubs Baumois.

4. Noël des anciens

Comme il n'a pas été possible d'organiser le traditionnel repas de Noël, nos aînés se sont vus offrir 3 bons cadeaux de 10 € à utiliser dans les commerces de la commune ainsi qu'une boîte de gâteaux à l'effigie de Gonsans.

5. Aménagement sportif du stade

Attribution du marché :

- Lot 1 - Terrassement : SARL KOLLY TP pour un montant de 75 411.00 € HT (hors options).
- Lot 2 - Equipements : Société KOMPAN pour un montant de 95 996.00 € HT.

6. Sentier pédagogique de randonnée patrimoniale

La société PIC BOIS est retenue pour la fourniture et la pose des différents panneaux ainsi qu'une lunette d'orientation pour un montant de 18 453.96 € HT.

7. Mur d'enceinte du cimetière

Il est convenu de réaliser un mur en pierres de 48 mètres de long. L'entreprise d'insertion API 25 est retenue pour un montant net de 32 874.00 €.

Environ 100 m³ de pierres à 30 €/m³ seront nécessaires.

8. Autorisations d'urbanisme

- PC M JOLISSAINT Cédric : construction d'une maison individuelle

- PC GAEC des CHAZEUX : hangar agricole
- DP M GIRARDET Clément : ouverture de fenêtres
- SMIX TRÈS HAUT DÉBIT : DP pour l'installation d'un sous répartiteur optique rue de Châtelard nécessaire à l'arrivée de la fibre optique.

Avis favorables pour ces demandes

9. Rapports des commissions

a) Commission 1

Achat d'une tondeuse autoportée auprès de l'entreprise PETIT d'Orchamps-Vennes pour un montant de 20 790.00 € HT équipée d'un broyeur et d'un plateau de coupe.

b) Commission 2

Pour aménager la salle du stade il est prévu de récupérer les chaises de la salle polyvalente et d'en acquérir de nouvelles pour celle-ci. Pour l'aménagement de la cuisine, du matériel neuf et d'occasion sera acheté.

c) Commission 3

- Carrefour de la Corvée direction Glamondans : l'agent technique installera un îlot en bordures blanches ainsi que des bornes en rondin de bois ou en plastique rétro-fléchissant. Le montant de ces travaux est estimé 900.00 € HT.
- Carrefour Rue derrière les Verger/Rue du Card Bargeon : afin de protéger les piétons et canaliser la circulation, une barrière en rondins et double lisse a été installée. Le montant est estimé à 300.00 € HT.
- Rue du Châtelard : Sécurité et limitation de la vitesse : il sera installé un radar pédagogique en déplaçant un de ceux déjà installés au village. Une signalisation verticale sera implantée pour réduire la vitesse à 30 km/h de la rue du Mont jusqu'à la rue Rompré puis une voie partagée à 50 km/h jusqu'à la fédération de la chasse. Le montant est estimé à 600.00 € HT.
- Avenants baux ruraux : Suite à une modification sur les directives concernant les affleurements rocheux, des avenants ont été établis en tenant compte de l'évolution de cette réglementation